

ARRETE DE POLICE MUNICIPALE

OBJET : AUTORISATION DE STATIONNEMENT D'UN VEHICULE DE TYPE

AUTOCAR AMENAGE EN ESPACE D'ACTIVITES PHYSIQUES ADAPTEES

Face au 1 PLACE HENRI VANDAELE devant la Mairie et l'école (côté maternelle) à WARHEM

Réf. : 2025.060

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WARHEM,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de M. BOULOGNE Emmanuel Coordinateur – Enseignant APAS Maisons Sport Santé concernant l'autorisation de stationnement d'un véhicule de type «autocar aménagé» en espace d'activités physiques adaptées faite par DK PULSE Sport Santé

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement d'un véhicule de type « autocar aménagé» en espace d'activités physiques adaptées est autorisé à occuper la portion du domaine public 1 Place Henri Vandaele devant la mairie et l'école côté maternelle **les Lundis et jeudis de 13h00 à 17h00 du Lundi 5 Mai jusqu'au Jeudi 3 Juillet 2025 inclus.**

Article 2 : La signalisation sera assurée par les Services Techniques.

Article 3 : Les dispositions édictées par l'article 1 du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des panneaux de signalisation.

Article 4 : La police locale, et la gendarmerie d'Hondschoote sont chargées de l'exécution du présent arrêté et les contraventions seront poursuivies conformément aux lois.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur BOULOGNE Emmanuel DK PULSE Maison Sport Santé (emmanuel.boulogne18@gmail.com)
- Madame SOETE Marie-Agnès, Adjointe aux Affaires Sociales et Sécurité
- Gendarmerie d'Hondschoote
- Services Techniques
- Affichage en Mairie

WARHEM, le 24 Avril 2025.

P/Le Maire empêché.

R. VERSMISSE

DECISION EXECUTOIRE
A DATER DU : **28 AVR. 2025**
P/LE MAIRE

